

## Que faire en cas d'urgence ?

Comment se protéger lors d'une scène de violence ?

### ☐ Appeler les secours

**Police ou gendarmerie la plus proche : 17 ou composer le 112 depuis un portable, le 114 par sms ou par tchat via la plateforme [arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr)**

Les forces de l'ordre peuvent vous secourir en cas de danger et vous permettre de signaler les faits, ce qui est la meilleure façon de faire valoir vos droits. Allez à la gendarmerie. Vous et vos enfants pourrez être mis à l'abri dans un lieu sécurisé.

### ☐ Recevoir des soins

**Urgences Médicales: 15**

**Accueil médical de Bourgneuf**

**ouvert de 8h à 20h du lundi au vendredi**

**05 55 54 50 00**

Un médecin ou les urgences, peuvent en plus de vous soigner et de vous orienter, établir un certificat médical. Le certificat médical de constatation est un outil important pour faire valoir vos droits.

### ☐ Accéder à un lieu sécurisé

**Hébergement d'urgence : 115**

Si vous voulez vous mettre à l'abri, vous pouvez accéder à un hébergement d'urgence pour vous et vos enfants. Un travailleur social spécialisé vous prendra en charge.



## Permanences à Bourgneuf

**Centre d'information sur les droits des femmes et de la famille (CIDFF) :** information sur vos droits par une juriste formée à l'accueil des femmes victimes de violences, orientation, entretiens par téléphone.

**Sur rendez-vous 05 55 52 99 41**

**Planning familial 19 :** association loi 1901, membre du mouvement féministe et d'éducation populaire. Le planning familial, est un lieu de parole concernant les sexualités, les rapports hommes-femmes les relations amoureuses, la santé sexuelle (contraception, IVG, IST...).

**Permanence 4<sup>e</sup> mardi 10h-12h30**

**Sur rendez-vous 07 87 83 22 49**

**Aravic-France Victimes-23 :** accueil, écoute, accompagne, informations sur les droits des victimes, aide dans les démarches...

**Sur rendez-vous 05 55 52 39 81 / 06 40 15 40 75**

**Lieu d'Accueil Relais de la Souterraine**

**05 55 63 35 95**

### STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

**Accueil et conseils :** [stop-violences-femmes.gouv.fr](http://stop-violences-femmes.gouv.fr)

**Intermède 23 :** accueil de jour anonyme spécialisé pour les femmes victimes de violence. Guéret **05 55 41 73 46**

**Bureau d'Aide aux Victimes au Palais de Justice** (les jeudis) Guéret : **05 55 51 93 59**

**Conseil départemental : UTAS 05 87 80 90 00**

[oserdemander@creuse.fr](mailto:oserdemander@creuse.fr)

## Lieu d'accueil relais des victimes de violences



**Accueillir, Ecouter, Accompagner,  
Informé, Orienter.**

**Mairie de Bourgneuf  
Place de l'Hôtel de Ville  
23400 BOURGANEUF**



**06 31 89 68 07**

**Permanences  
Lundi de 14h à 16h  
Mercredi de 10h à 12h30  
ou sur rendez-vous selon les besoins**



# Lieu d'accueil relais des violences conjugales et intrafamiliales

C'est un lieu qui :

- ◆ accueille, écoute, informe, oriente et accompagne les victimes de violences conjugales et/ou leur entourage
- ◆ met à votre disposition un agent qui est à votre écoute en toute confidentialité.
- ◆ met différents services (accès au téléphone, domiciliation, consigne bagage) peuvent être mis à disposition des personnes accueillies.

Le lieu d'accueil relais de Bourgneuf est partenaire des structures spécialisées : la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la Creuse, Intermède 23, CIDFF, comité d'accueil Creusois, SIAO, Aravic-France Victimes-23, UTAS, Gendarmerie, l'Hôpital, CAVL AGORA.



# Suis-je victime de violences ?

(Il est un auteur... Homme ou Femme)

Il m'insulte, il m'humilie, il contrôle mes sorties, il m'empêche de voir mes amis et ma famille, il vole mes papiers, il utilise mon argent, je me sens coupable, j'ai peur, j'ai honte.

Suis-je concernée par les violences conjugales ? Est-il violent ?

Evidemment, chaque paramètre pris isolément ne révèle pas forcément une situation de violence.



Si vous cochez 3 fois ou plus les questions au test ci-dessous, vous êtes victime d'une ou plusieurs formes de violences conjugales et / ou d'une certaine emprise : physique, verbale, psychologique, économique.

## Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre conjoint(e) ou ami(e) :

1	Vous a empêché de rencontrer ou de parler avec des amis ou des membres de votre famille ?	
2	Vous a empêché de parler à d'autres hommes / femmes ?	
3	A critiqué, dévalorisé ce que vous faisiez ?	
4	A fait des remarques désagréables sur votre apparence physique ?	
5	Vous a imposé des façons de vous habiller, de vous coiffer ou de vous comporter en public ?	
6	N'a pas tenu compte ou a méprisé vos opinions, a prétendu vous expliquer ce que vous deviez penser ? Dans l'intimité devant d'autres personnes ?	
7	A exigé de savoir avec qui et où vous étiez ?	
8	A cessé de vous parler, a refusé totalement de discuter ?	
9	Vous a empêché d'avoir accès à l'argent du ménage ?	
RÉSULTAT		

Ne pas jeter sur la voie publique IPNS / Mairie de Bourgneuf